

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 18 OCTOBRE 2023****n° 69****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice :** 17**PRESENTS (9) :**

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, M. Penin, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Lalaque. Mme Leclerc.

POUVOIRS (5) :

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, M. Melquiond, mandant, a pour mandataire M. Baudry, Mme Roussenque, mandante, a pour mandataire Mme Phlipponneau, Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc, Mme Van Maercken, mandante, a pour mandataire Mme Lalaque.

EXCUSES (3) : Mme Princet, Mme Bazin, M. Scaon.**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES****OBJET : Budget 2023 : Décision Modificative pour le budget Forfait Soins (DM 2 - 2023)**

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-15,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 22,

VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

VU les décisions tarifaires n° 17 138 et 17 136 portant fixation de la dotation de soins (Avaucourt et Beauchêne) pour 2023,

VU la délibération n° 62 du 12 septembre 2023 relative au vote de la décision modificative n°1,

CONSIDERANT le besoin de réajuster les dépenses et les recettes et notamment le chapitre 012 Dépenses de personnel,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de modifier le Budget Primitif 2023 pour le Budget Forfait Soins, selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

Pour le Forfait soins Avaucourt :

En fonctionnement, il est proposé :

En Dépenses

- d'augmenter le compte 64111 « Rémunération principale » pour un montant de 10 000,00 €.

Soit un montant total de : 10 000,00 €

En Recettes

- d'augmenter le compte 7488 « Autres subventions » pour un montant de 10 000,00 €.

Soit un montant total de : 10 000,00 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 18 OCTOBRE 2023

n° 69

page 2/2

Fait à Châtelleraut, le 18 octobre 2023
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD